



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/753  
25 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 36 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 25 octobre 1988, adressée au Président de  
l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la  
République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Au nom du Groupe africain de l'Organisation des Nations Unies dont j'assume la présidence pour le mois d'octobre 1988, je donne suite à la requête pressante que je vous ai personnellement adressée ce matin, en demandant officiellement par écrit de pouvoir présenter à la séance plénière de demain après-midi, le 26 octobre, au titre du point 36 de l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée générale, intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", un projet de résolution intitulé "'Elections municipales' raciales organisées par Pretoria" (A/43/L.16).

Le Président du Groupe africain  
pour le mois d'octobre,

(Signé) Wilbert K. CHAGULA

-----